



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 31/8/2021.

Votre réf. 52029

Réf. CRMS : **AND20299**
Réf. NOVA : **01/XFD/1790306**

ANDERLECHT. Rue Eloy, 108-112.
(= ZP de l'église St-François-Xavier / à proximité de l'école communale
sise rue Eloy, 114 inscrite à l'inventaire)
**PERMIS D'URBANISME : aménager un logement dans les combles
d'un immeuble de logements.**
Demande de la Commune du 14/07/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 25/08/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. : gdelatte@anderlecht.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels ;
mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
kdepicker@urban.brussels